

RG 10 BIS - AFFECTIONS RESPIRATOIRES PROVOQUÉES PAR L'ACIDE CHROMIQUE, LES CHROMATES ET BICHROMATES ALCALINS



Désignation des maladies	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer les maladies
Rhinite récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par test	Chromage électrolytique des métaux.
Asthme objectivé par explorations fonctionnelles respiratoires récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmé par test	Fabrication, manipulation, emploi de chromates et bichromates alcalins.

Quelle est la nuisance ?

La nuisance dépend beaucoup de la substance en question, dérivée du chrome, et qui peut prendre la forme de :

- Chrome III : oxyde de chrome
- Chrome VI : chromates et bichromates, trioxyde de chrome

Néanmoins, d'après la classification CLP (qui concerne les produits chimiques), on peut considérer que la plupart des dérivés du chrome VI ont certains, si ce n'est tous, des effets suivants :

- Irritant
- Corrosif
- Toxique pour l'Homme et pour la nature
- Mutagène probable
- Cancérogène probable ou avéré
- Peut provoquer une sensibilisation (et donc une allergie à terme)
- Comburant

Par ailleurs, la classification CIRC (centre international de recherche sur le cancer) classe tous les chromates et bichromates comme cancérogènes avérés.

Comment reconnaître l'affection ?

Etant donné qu'il y a plusieurs types de maladies, il y a plusieurs symptômes et plusieurs descriptions cliniques :

- **Rhinite** : C'est une sensibilisation acquise des voies respiratoires supérieures vis à vis d'un allergène inhalé. Elle ressemble à l'asthme mais elle est à distinguer de ce dernier, même si elle peut précéder l'apparition d'un asthme professionnel. Elle se manifeste aussi par :
 - Des éternuements
 - Une rhinorrhée (nez qui coule)
 - Une obstruction nasale
 - Démangeaisons nasales
 - Saignements du nez (plus rare)
- **Asthme** : C'est une difficulté à respirer (dyspnée) et notamment à expirer comme avec un essoufflement, avec un sifflement qui témoigne d'un rétrécissement ou d'une obstruction des bronches. Il y a plusieurs types de réactions allergiques :
 - Précoce : Dans les minutes ou l'heure qui suit l'exposition
 - Tardive : Dans les 4 à 12 heures après l'exposition, se manifestant par des crises vespérales ou nocturnes,
 - Mixte : Associe les deux types précédents

Quelles sont les professions exposées ?

Les travaux qui peuvent provoquer ces affections sont forcément parmi les suivants :

- Chromage électrolytique des métaux qui peut être à l'origine de l'inhalation de poussières d'acide chromique ou de chromates lors de l'alimentation des bains, ou de l'inhalation d'aérosols provenant de ces mêmes bains
- Fabrication, manipulation, emploi de chromates et bichromates alcalins
- Tous les métiers susceptibles d'employer les chromates et bichromates alcalins :
 - Peintres
 - Teinturiers
 - Métiers de la photographie
 - Photogravure
 - Gravure sur cuivre
 - Tanneurs...

Comment prévenir l'affection ?

La prévention de la maladie s'effectue de deux façons, technique et médicale.

La première a pour but de limiter l'exposition autant que possible et au moins inférieure aux valeurs limites d'exposition professionnelles, si elles existent. Elle s'articule autour des points suivants :

- Travail en appareil clos à chaque fois que l'opération industrielle s'y prête
- Installation d'aspirations efficaces aux postes de travail (captation à la source)
- Mise à disposition des appareils de protection respiratoire autonomes pour les opérations de courte durée et de caractère exceptionnel (de type P3)
- Contrôle périodique des atmosphères de travail
- Information des salariés sur les risques présentés par les dérivés du chrome
- Respect d'une hygiène rigoureuse (douche en fin de poste - vêtements de travail pris en charge par l'entreprise et vestiaire à double compartiment)
- Pour le chromage électrolytique des métaux, captage des polluants à la source
- Interdiction de fumer, boire et manger sur les lieux de production

La prévention médicale quant à elle, consiste en deux types d'examens médicaux :

- Examen initial : Il vise à informer des risques encourus au contact des dérivés du chrome
- Examen périodique : Il a pour but de rechercher des manifestations rythmées par le travail : rhinite, toux ou dyspnée pouvant faire évoquer un asthme. Il peut aussi servir à passer des examens supplémentaires en fonction des symptômes présentés par le travailleur